

Le petit collecteur

BULLETIN D'INFORMATION 21 / AVRIL 2024

DOSSIER / P 3-6

Comprendre pour agir

ENVIRONNEMENT / P 7

Impliquer les générations futures

Bien entretenir un cours d'eau

Une aide financière pour installer un récupérateur d'eau de pluie

ACTUALITÉS / P 8

Retour en images

Interview agents du SIARE

Le SIARE recrute !



À vos appareils photo !

Retrouvez les infos sur le concours photo en p 7

Assainissement

Plongée au cœur des missions du SIARE



Éditorial

Plaidoyer pour une taxe GEMAPI* plus juste

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation. Ainsi, le SIARE exerce cette mission pour le compte de deux Communautés d'agglomération et une Communauté de communes : Plaine Vallée, Val Parisis, et Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

Ce dispositif permet de financer une partie essentielle du cycle de l'eau, en venant compléter l'eau potable et l'assainissement. Avec un enjeu : préserver et mettre en valeur la ressource en eau, la biodiversité, et protéger la population des inondations. Cette compétence est exercée par le SIARE à l'échelle la plus pertinente, celle des bassins versants.

Ces missions sont financées par la taxe GEMAPI. Aujourd'hui, les modalités du recouvrement de la taxe posent un problème d'équité. Aussi, je souhaite ouvrir une réflexion pour une évolution vers un régime plus juste et plus équitable.

En effet, le recouvrement de la taxe GEMAPI repose sur les impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière et contribution foncière des entreprises. Or, la récente suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales bouleverse l'équilibre initial, concentrant la charge quasi exclusivement sur les propriétaires.

Cette situation me paraît inappropriée pour au moins trois grandes raisons.

Tous les propriétaires fonciers sont loin d'être des privilégiés

L'immense majorité de « petits » propriétaires ont consenti de gros efforts pour accéder à la propriété qui, rappelons-le, est un objectif partagé par beaucoup d'entre nous. De fait, la réforme de la taxe d'habitation aboutit à un transfert toujours plus important des charges sur l'impôt foncier. Désormais, la taxe GEMAPI, au lieu d'être partagée (taxe d'habitation/ taxe foncière), repose essentiellement sur la taxe foncière, donc sur les propriétaires.

Le principe de responsabilité de « consommateur-payeur » n'est plus respecté

En faisant reposer la taxe GEMAPI sur la valeur locative des biens immobiliers, on ne tient plus compte de la réalité de la consommation en eau des ménages. Une personne vivant seule dans sa maison va assumer une taxe en rapport avec la valeur locative, sans proportionnalité avec sa consommation et donc du poids qu'elle exerce sur la ressource et sur les milieux.

L'ensemble des citoyens ne sont plus engagés

Les enjeux environnementaux tels que la préservation de la ressource en eau constituent un engagement majeur de notre société. Pourquoi la concentrer sur une partie de la population et en exonérer une autre ? En tant que citoyen, nous devons tous être solidaires de la mobilisation écologique.

Je souhaite donc ouvrir une réflexion pour modifier les modalités de recouvrement de la taxe GEMAPI. C'est en ce sens que j'ai adressé un courrier au Gouvernement et aux parlementaires le 2 octobre dernier. Des rendez-vous sont prévus prochainement avec les conseillers des Ministères concernés.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de ce dossier sur l'assainissement.

*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

Le réseau d'assainissement du SIARE

175 km dont 44 km de réseau unitaire,
54 km de réseau d'eaux usées et 77 km
de réseau d'eaux pluviales

Dossier Comprendre pour agir

Assainissement Plongée au cœur des missions du SIARE

Nous utilisons l'eau pour de nombreuses activités de la vie quotidienne. Que ce soit pour boire, cuisiner, nous doucher, utiliser les toilettes, faire la lessive ou la vaisselle, nous salissons cette eau pour nos besoins. Mais après, que se passe-t-il ? Où est-elle évacuée et transportée ? Si un jour, vous vous êtes déjà posé ces questions, alors vous êtes au bon endroit.

Suivez le guide ! Nous vous conduisons à la découverte de vos canalisations !

L'assainissement en bref

D'où proviennent les eaux usées ?

Toutes les activités humaines (domestiques, industrielles, artisanales, agricoles, etc.) produisent des eaux usées. Selon leur nature, elles nécessitent des traitements différents.

- **Les eaux domestiques** résultent des usages des particuliers : machine à laver, lave-vaisselle, douche, évier, les « eaux vannes » provenant des toilettes...
- **Les eaux non domestiques** sont émises par les entreprises : industries, restaurants, boucheries, pressings, coiffeurs, garagistes, imprimeries, etc.
- **Les eaux de ruissellement** correspondent aux eaux de pluie. Leur ruissellement sur des surfaces imperméables (chaussée, parking, etc.) les chargent de divers polluants comme les hydrocarbures ou les poussières d'usure des pneumatiques.

Mais une partie des réseaux est toujours unitaire. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales s'effectuent alors dans la même canalisation qui va jusqu'à la station d'épuration.



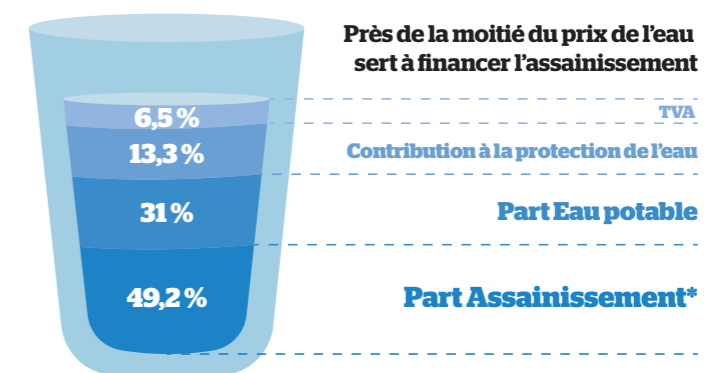
Un réseau en séparatif : à gauche le réseau d'eaux pluviales, à droite le réseau d'eaux usées

Trois regards différents

De votre habitation jusqu'à la station d'épuration, différents acteurs se succèdent pour prendre en charge les eaux usées :

- **Les communautés d'agglomération** collectent les eaux usées (sauf pour Bessancourt, Chauvry, Béthemont-la-Forêt et Saint-Prix dont la collecte et le transport sont assurés par le SIARE).
- **Le SIARE** transporte les eaux usées.
- **Le SIAAP** (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) traite les eaux usées du territoire, dans les stations d'épuration d'Achères et des Grésillons à Triel-sur-Seine, avant leur rejet dans la Seine.

L'eau et l'assainissement : quel financement ?



*La part Assainissement comprend à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Le SIARE n'en est donc pas le seul bénéficiaire.

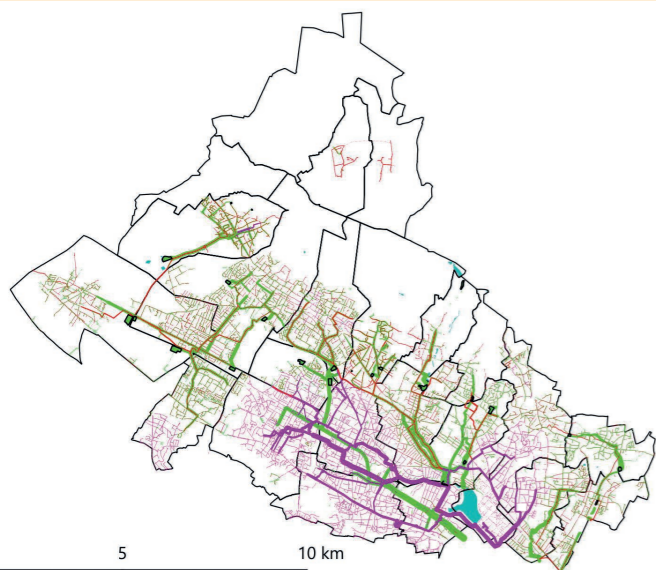
Une organisation en réseaux

L'assainissement n'est autre que la gestion des eaux usées, c'est-à-dire leur évacuation, leur transport (dans les « égouts ») et enfin leur traitement en station d'épuration, avant le retour de l'eau au milieu naturel. Ce service public est essentiel pour assurer l'hygiène du plus grand nombre, garantir la salubrité publique et respecter le bon état écologique des milieux aquatiques.

Comment ça marche ? Point d'entrée des eaux usées à la sortie des habitations, les réseaux de collecte convergent vers des réseaux de transport, plus grands et plus volumineux avec des flux plus importants. Ces routes souterraines peuvent être comparées à nos routes en surface : voiries communales pour les réseaux de collecte et autoroutes pour les réseaux de transport.

L'assainissement est soit **collectif** (un réseau d'assainissement public collecte les eaux usées), soit **non collectif**. Dans le second cas, il s'agit d'un système d'assainissement privé non raccordé au réseau public (fosse septique, fosse toutes eaux, épandage, etc.).

Pour l'assainissement collectif, la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales peuvent s'effectuer dans deux canalisations distinctes. On parle alors de **réseau séparatif** : la première achemine les eaux usées jusqu'à la station d'épuration, la seconde rejette les eaux pluviales directement dans le milieu naturel.



Bassins
 Eau pluviales
Limites administratives
 Communes
 Plans d'eau
Réseaux d'assainissement sur le territoire du SIARE
 Eau pluviales
 Eau usées
 Unitaire

Sous terre, c'est tout un réseau qui maille nos communes, avec des canalisations dont le diamètre s'élargit en fonction des débits requis.

À la découverte du réseau d'assainissement du SIARE

Le réseau du SIARE, c'est 175 km de canalisations dont 44 km de réseau unitaire, 54 km de réseau d'eaux usées, 77 km de réseau d'eaux pluviales. Ces canalisations sont au minimum à 80 cm sous terre mais peuvent aller jusqu'à 8 m de profondeur. 98 % de la population du territoire du SIARE est raccordée au réseau d'eaux usées.

En plus des canalisations, le SIARE dispose de plusieurs ouvrages : chambres à sable, fosses de dessablement, dégrilleurs, ouvrages de déstase, 20 déversoirs d'orage (voir PC n°18), 60 ouvrages de décantation... et gère 23 bassins de stockage des eaux pluviales. Certains réseaux sont visitables (hauteur supérieure ou égale à 1,60 m) ou semi visitables (hauteur comprise entre 1,20 m et 1,60 m).

Les canalisations en bref :

Diamètre : de 200 mm à 3,5 mètres
 Forme : circulaire, ovoïde (en forme d'œuf à l'envers), dalots (de forme rectangulaire ou carré)
 Matières : PVC, fonte, grès ou béton
 Durée de vie moyenne : 50 à 80 ans

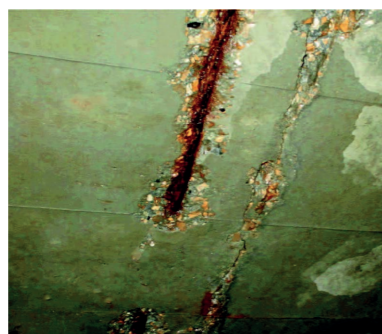
Bien entretenir les réseaux d'assainissement

Au fil du temps, les réseaux d'assainissement subissent des dégradations qui perturbent le libre écoulement des eaux. Les fissures, l'affaissement, les obstructions, le déboîtement ou encore l'encrassement sont autant de problématiques qu'il est nécessaire de prendre en compte lorsque l'on gère des kilomètres de canalisations.

Le SIARE surveille, inspecte, nettoie et rénove régulièrement ses réseaux pour assurer un service optimal aux usagers du territoire.



Début d'effondrement dans un réseau



Ferrailage apparent avec corrosion (à gauche) et fissure transversale (à droite).



À l'intérieur d'un collecteur visitable

👁️ SURVEILLER

Le SIARE est équipé de 150 sondes et capteurs installés sur les points sensibles et stratégiques du réseau. Ils permettent de recueillir des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse et transmettent les données au système de supervision.

Ces sondes et capteurs sont les véritables yeux du SIARE ! Les équipes peuvent ainsi suivre l'évolution des flux et agir au plus vite, si nécessaire. Elles permettent d'optimiser la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement par une meilleure connaissance du réseau, et détecter les anomalies.

🔍 INSPECTER

Si des techniciens effectuent périodiquement des visites dans les canalisations, des inspections sont également organisées à l'aide de caméra pour les réseaux non visitables trop difficiles d'accès (hauteur inférieure à 1m20). En 2022, les inspections télévisées ont ainsi permis d'analyser 11 165 mètres linéaires de collecteur. Des actions curatives ou préventives sont ensuite mises en œuvre au cas par cas.

🧹 NETTOYER

« Pour nettoyer les canalisations, nous effectuons un curage complet du réseau sur un cycle de 5 ans, explique Stéphane Le Sager, Responsable Exploitation et Réseaux communaux au SIARE. En 2022, 57 970 ml de collecteurs ont été curés. Les dépôts de matières qui s'accumulent dans les canalisations sont un problème : les réseaux s'encrassent, notamment par le rejet des huiles alimentaires dans les éviers, ce qui va réduire voire obstruer le réseau ».

Heureusement, les canalisations sont conçues pour optimiser le transport des eaux usées. « Lors de la conception d'un réseau, on estime le débit moyen puis on calcule le diamètre et la pente. Cela va permettre de transporter les matières en évitant les dépôts afin que le réseau reste propre le plus longtemps possible. C'est de l'auto-curage ! » nous rappelle Stéphane.

Mais parfois certaines singularités liées au réseau lui-même causent des problèmes d'écoulement. Par exemple, un changement de section (lorsqu'un réseau s'agrandit ou au contraire se réduit), un changement de forme, des équipements internes (vanne, poutrelle) ou un coude (virage trop brusque).

Les réseaux d'eaux pluviales sont particulièrement touchés par les dégradations. La vidange des huiles de moteur, le déversement de produits chimiques ou d'hydrocarbures sur la voie publique s'écoulent jusqu'aux canalisations d'eaux pluviales et finissent dans le milieu naturel. Cela endommage les canalisations, nécessitant des coûts de nettoyage et de réhabilitation importants. Mais surtout, ces pollutions représentent une véritable catastrophe pour l'environnement.

🔧 RÉNOVER

Tous les 10 ans, le SIARE réalise un diagnostic de ses réseaux pour définir les travaux de rénovation à mettre en œuvre. Les interventions peuvent être mineures, comme du colmatage de fissure ou plus important dans le cas de changement totale de conduite.

En outre, les précipitations de plus en plus intenses liées au changement climatique, nécessitent d'adapter les installations et bassins de stockage du SIARE pour permettre d'absorber une pluie de retour de 30 ans. Mais la priorité est de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle. C'est un double enjeu. A la fois, cela permet d'alimenter les nappes phréatiques et d'éviter les inondations par ruissellement ou débordement des réseaux.

C'est dans les tuyaux

Rénovation d'une partie des collecteurs rue Edith Cavell à Saint-Prix

La rue Edith Cavell traverse la ville de Saint-Prix sur 120 m et se prolonge sur la ville de Saint-Leu-la-Forêt. Le SIARE intervient pour remplacer une portion de 35 m du collecteur d'eaux usées et 25 m du collecteur d'eaux pluviales. Pour compléter cette rénovation, une dizaine de branchements des particuliers vont être repris. Les travaux démarrent le 22 avril, pour une durée de 8 semaines.

Mise en séparatif de l'assainissement à Bessancourt

Le réseau sous la Grande rue, à Bessancourt, est unitaire : les eaux usées et pluviales sont mélangées dans la même canalisation. Pour améliorer la qualité de l'eau du ru de Liesse, le SIARE crée un nouveau collecteur d'eaux usées. La canalisation actuelle ne récupérera donc plus que les eaux pluviales. De fin mars à fin juin, les travaux concernent une portion de 90 m en face de la Mairie et les 20 branchements des riverains connectés au réseau. Les travaux sur les autres sections, soit 1,4 km et 200 branchements, auront lieu progressivement dans les années à venir.



Réhabilitation d'un réseau par chemisage



Dans les égouts : Jamais sans mon équipement !

Les métiers de l'assainissement demandent d'intervenir en milieu insalubre et confiné. À titre d'exemple, le sulfure d'hydrogène (H2S) est un gaz inflammable et incolore, qui est potentiellement présent et très toxique. Il est donc indispensable d'être formé au respect des règles de sécurité requises pour un bon déroulement des opérations. Les professionnels du secteur doivent également suivre une formation leur délivrant le CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés) et sont vaccinés contre la leptospirose.

Agir individuellement pour protéger l'eau et les réseaux d'assainissement, c'est possible !

L'assainissement est aussi l'affaire des citoyens. La priorité : s'assurer de la conformité de son branchement au réseau d'assainissement, et adopter des petits gestes au quotidien pour éviter de dégrader ou boucher les canalisations.

Stop aux erreurs de branchement !

Le principe de l'assainissement est de nettoyer les eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel. En cas de réseau séparatif d'assainissement, les eaux usées sont acheminées jusqu'aux stations d'épuration afin d'y être traitées alors que les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel, sans prétraitement.

Mais gare aux erreurs de branchement ! Si les eaux pluviales se retrouvent dans les canalisations d'eaux usées, le risque de saturation des réseaux augmente par temps de pluie car les réseaux d'eaux usées ne sont pas calibrés pour recevoir une telle quantité d'eau. Cela peut engendrer des inondations et des refoulements d'eaux sales chez les particuliers. De plus, cela amène un surplus d'eau à traiter en station d'épuration : de l'argent public dépensé pour rien mais que chacun d'entre nous paie sur sa facture d'eau ! Autre problème : si les eaux usées se retrouvent dans les canalisations d'eaux pluviales, cela entraîne des pollutions directement dans le milieu naturel et les cours d'eau.

Une seule solution pour éviter ces problèmes : vérifiez que votre habitation est en conformité ! Pour cela, demandez un diagnostic à votre communauté d'agglomération. Pour les habitants de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix, contactez directement le SIARE. Si votre habitation est non conforme, des préconisations de travaux vous seront indiquées. Vous avez alors un délai d'un an pour réaliser les travaux.

Au quotidien, pensez-y !



À LA MAISON

Ne jetez pas dans vos éviers, lavabos et toilettes :

- ✗ Les produits chimiques : peintures, vernis, plâtres, ciments, colles, solvants, acides
- ✗ Les huiles de vidange, restes de désherbants ou d'engrais utilisés pour le jardinage...
- ✗ Les lingettes, serpillières, chiffons, protections périodiques, préservatifs et rouleaux de papier toilette
- ✗ Les médicaments ne sont pas filtrés en station d'épuration ; les résidus se retrouvent alors dans le milieu naturel, ce qui pollue l'environnement. Rapportez-les chez votre pharmacien !



Résidu de lingette bouchant une pompe.



DANS LA RUE

- ✗ **Ne jetez pas par terre** les mégots, les canettes et autres papiers. Quand il pleut, ils sont emportés par l'eau et se retrouvent dans les canalisations d'eaux pluviales qui les rejettent dans le milieu naturel.
- ✗ **Ne lavez pas votre voiture devant chez vous.** Allez dans une station de lavage équipée de dispositifs de pré-traitement pour éviter de polluer les milieux aquatiques avec les résidus des produits de nettoyage.

Vous risquez de perturber le bon fonctionnement du système d'assainissement en bouchant ou en abîmant les canalisations et installations.

Obtenez une aide financière : www.siare95.fr

Vous pouvez recevoir une subvention pouvant aller jusqu'à **4 200 euros, sans condition de ressources, pour réaliser vos travaux**. Un bonus supplémentaire de 1 000 euros peut vous être accordé si vous choisissez de déconnecter votre réseau des eaux pluviales du réseau public, pour les gérer sur votre parcelle.

Alors dépêchez-vous, **cette subvention est valable jusqu'à fin décembre 2024 !** RDV sur www.siare95.fr

Témoignage d'un particulier ayant bénéficié de la subvention : Arnaud D.

« J'ai acheté une maison non conforme en octobre 2022. J'ai alors contacté le SIARE car je ne comprenais pas le rapport de non-conformité. Quand on est non professionnel, cela n'est pas forcément limpide. Heureusement, le SIARE m'a conseillé. En plus, on m'a signifié que je pouvais bénéficier d'une subvention pour effectuer les travaux. C'est très bien tombé ! Cela reste un budget important et quand on achète une maison, on a déjà d'autres frais. On m'a expliqué la procédure à suivre. J'ai trouvé cela extrêmement clair, simple et rapide. Être conforme est une obligation donc pouvoir être aidé financièrement est une chance ! »



Bon à savoir

En cas de vente de votre bien immobilier, vous êtes dans l'obligation de fournir un certificat de conformité de moins de 3 ans.

Facile ! Vous pouvez demander votre diagnostic de conformité en ligne.

Retrouvez toutes les prescriptions concernant les eaux usées et pluviales dans le règlement de l'assainissement du SIARE disponible en téléchargement sur www.siare95.fr

Environnement

Impliquer les générations futures

Si pendant longtemps l'eau a été considérée comme une ressource abondante et quasi inépuisable, le réchauffement climatique, la surconsommation mondialisée et le développement continu des activités humaines remettent en question nos certitudes. Des initiatives voient le jour pour sensibiliser la jeune génération à la protection de l'eau.

Au sein de l'établissement Bury-Rosaire à Margency, le projet éco-école doit permettre aux élèves de prendre conscience de la fragilité des milieux aquatiques qui les entourent et de la nécessité de préserver la biodiversité. Une exploration de terrain a été mise en place avec les équipes du SIARE. Le site fait partie d'une zone identifiée par le syndicat comme prioritaire pour le réaménagement et la renaturation des milieux aquatiques sur le territoire. En effet, l'établissement scolaire bénéficie d'un vaste plan d'eau et du passage du ru de Montlignon sur ses parcelles.

Au programme

- Identifier l'état des berges.
- Détecter les indices de la présence d'une zone humide.
- Identifier et délimiter des secteurs pour proposer des scénarios d'aménagement futurs.



Exploration sur le terrain

À la fin de l'exploration, les élèves ont pu partager leurs observations avec les équipes du SIARE.

Une 2^{ème} rencontre a été organisée avec le SIARE et le prestataire en charge de l'étude. Les élèves ont pu mobiliser les résultats de l'exploration de terrain pour participer au diagnostic. Prochainement, de nouveaux échanges seront organisés. Les élèves pourront suivre le déroulé des études préalables jusqu'au début des travaux.

D'autres projets sont également en cours d'élaboration. C'est notamment le cas aux abords du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau et du stade Paul Nicolas, à Eaubonne. La création d'une zone humide pédagogique, à proximité du ru de Montlignon, marque la volonté d'associer les plus jeunes par une approche concrète de la protection de l'eau.

Le SIARE souhaite développer les actions de sensibilisation de la jeune génération. Ainsi la future Maison de l'Eau, dont l'ouverture est prévue début 2026, permettra d'accueillir un large public autour d'ateliers pédagogiques, conférences, formations, expositions ...



Élèves de l'école de Bury-Rosaire

Bien entretenir un cours d'eau

C'est plus facile avec le guide du SIARE !

Une partie d'un cours d'eau coule sur votre propriété ? Vous avez un rôle important à jouer.

Selon le code de l'environnement (art. L.215-14) : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Celui-ci a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. »

Téléchargez dès maintenant votre guide d'entretien des cours d'eau : www.siare95.fr

Une aide financière pour installer un récupérateur d'eau de pluie

Récupérer les eaux de pluie : un geste bénéfique pour l'environnement et pour votre porte-monnaie !

Comment réduire votre consommation d'eau pour arroser votre jardin ou pour vos usages sanitaires ? Simplement, en récupérant l'eau de pluie.

La région Île-de-France propose une aide financière aux foyers franciliens, pouvant aller jusqu'à 20 000 euros, pour l'installation d'un récupérateur d'eau aérien ou d'une cuve enterrée.

Vous êtes intéressés ? Pour plus d'informations, contactez un conseiller sur recupereurs-eaux-pluviales@iledefrance.fr ou déposez votre demande sur mesdemarches.iledefrance.fr au plus tard dans les 3 mois suivant l'installation de l'équipement.

Il existe différents dispositifs pour infiltrer, retenir ou récupérer les eaux de pluie sur votre terrain. Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous dès maintenant sur www.siare95.fr



Récupérateur d'eau de pluie

Concours photo

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars, le SIARE a lancé la 1^{ère} édition de son concours de photographie, à destination des habitants du territoire. **L'objectif : valoriser l'eau et encourager à sa préservation.**

Vous avez jusqu'au 22 mai pour tenter votre chance, sur le thème « L'eau en ville ». Votre cliché doit être pris sur l'une des 26 communes faisant partie du SIARE. Les résultats seront annoncés le 5 juin, lors de la journée mondiale de l'environnement. La photo lauréate sera publiée en couverture du prochain « Petit Collecteur ».

Alors à vos objectifs ! Partagez votre vision de l'eau en ville, loin des clichés !

Plus d'info et règlement du concours : <https://siare95.fr/>

Retour en images

DEUX CHANTIERS D'ENVERGURE QUI S'ACHÈVENT

Retrouvez des vidéos sur notre site Internet.

Inauguration du bassin du Moutier à Deuil-La Barre, le 25 septembre 2023



M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE, en présence de Mme Muriel SCOLAN, Maire de Deuil la Barre, Mme Naïma MOUTCHOU, Députée de la 4^{ème} circonscription du Val d'Oise et Vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. Dominique LEPIDI, Sous-préfet de Sarcelles, M. Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains, M. Luc STREHAIANO, Président de la communauté d'agglomération Plaine Vallée et de Mme Ruba ALABED, architecte AR architectes.

Inauguration du site des Cressonnières à Saint-Gratien, le 07 novembre 2023



M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE, en présence de M. Julien BACHARD, Maire de Saint-Gratien, de Mme Marie-José BEAULANDE, Maire d'Eaubonne, de M. Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains et de M. Luc STREHAIANO, Président de la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

Portraits

Découvrez l'action du SIARE, par celles et ceux qui y travaillent au quotidien.



Marwan
Technicien Réseaux et Conformités

► *En quoi consiste votre mission ?*

Je suis chargé de veiller à la mise en conformité des particuliers et des entreprises en matière d'assainissement. Concrètement, quand un habitant doit faire un diagnostic, notamment

à l'occasion de la vente de son bien, nous faisons intervenir un prestataire qui vérifie l'évacuation des eaux usées et pluviales. Selon les cas, soit un certificat de conformité est délivré si aucune anomalie n'est constatée, soit nous rendons compte des prescriptions de travaux à mener. Actuellement, nous travaillons en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour que les particuliers puissent bénéficier d'une aide financière pour ces travaux. (voir page 6)

Pour les industriels, c'est un peu le même principe. Nous nous assurons qu'il y a bien une séparation entre eaux pluviales et eaux usées, et des systèmes de prétraitement des eaux usées (par exemple : séparateur à hydrocarbure, bac à graisse...) selon les domaines d'activités.

► *Comment devient-on Technicien Réseaux et Conformités ?*

J'ai rejoint le SIARE en septembre 2023. Rien ne me prédestinait à avoir cette spécialisation car je travaillais dans l'animation au sein d'une structure jeunesse ! J'ai donc été formé en interne mais des formations comme le BTS « Métiers de l'eau » conduisent aussi à ce type de métier. Avant tout, il est nécessaire d'avoir une certaine capacité d'adaptation et un bon relationnel pour expliquer aux habitants leur situation.

► *Quel regard portez-vous sur ce métier ?*

C'est un métier très stimulant, qui bouge beaucoup. Nous travaillons en binôme, tantôt au bureau, tantôt sur le terrain. Chaque contexte étant différent, nos missions n'ont rien de répétitif.



Philippe*
Surveillant de travaux

► *À quoi s'applique la surveillance des travaux ?*

Tout le patrimoine du SIARE est concerné. Ce sont aussi bien les réseaux d'assainissement souterrains, que les bassins de rétention, les postes de refoulement, ou tout autre équipement. Car nous devons intervenir régulièrement pour assurer l'entretien et le nettoyage de nos installations. En plus des contrôles planifiés, j'interviens en fonction des événements climatiques, par exemple après les orages.

► *Vous intervenez à la fin des travaux ?*

Je suis amené à surveiller la conformité des travaux par rapport au cahier des charges, mais pas seulement. Il faut également anticiper. En particulier, j'accorde une grande importance à la sécurité. Nous devons être vigilants pour éviter tout accident : il faut s'assurer que les garde-corps sont en bon état, que les lignes de vie dans les réseaux souterrains sont correctement posées, que nos prestataires respectent les règles de sécurité sur les chantiers...

► *Comment menez-vous vos missions ?*

C'est important de se rendre sur le terrain pour travailler avec les équipes de travaux dans un esprit de coopération. Sur place, nous réfléchissons ensemble pour identifier les meilleures solutions et résoudre au mieux les problèmes. Nos missions demandent d'être polyvalent : nous traitons aussi bien des questions de serrurerie, que d'électricité, de nettoyage...

* Le prénom a été changé car notre agent souhaite rester anonyme.

Le SIARE recrute !

Rendez-vous sur notre site Internet pour découvrir les postes à pourvoir : www.siare95.fr/siare-vous-informe/recrutement
À vos CV et lettres de motivation !

